



Arrêté n° 2023-03

République Française

## Mairie de La Roque Alric

---

Ouverture le lundi de 9h à 12h puis de 14h à 16h et mercredi de 9h à 12h

---

04 90 62 96 71  
mairie@laroquealric.fr

### Permission de voirie

Le maire de la commune de LA ROQUE ALRIC

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-6, L2215-4 et L2215-5,

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2, L115-1 à L116-8, L123-8, L131-1 à L131-7, L141-10 et L141-11,

Vu la demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux en date du 16 décembre 2022 de la SAS Dall'Agnola,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La SAS Dall'Agnola, domiciliée au 260 chemin de Bedoin à Crillon, 84410 Crillon-le-Brave, est autorisée à occuper le domaine public pour effectuer la pose d'une bouche incendie sur la Route de Lafare, quartier Les Explantades, 84190 La Roque Alric. L'autorisation est valable du 1<sup>er</sup> février 2023 au 31 mai 2023.

**Article 2** : La SAS Dall'Agnola devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des passants. Elle devra en particulier installer la signalisation réglementaire de ses chantiers.

La SAS Dall'Agnola sera responsables des accidents qui pourraient survenir du fait d'un défaut d'application des mesures de sécurité précitées.

**Article 3** : Dès la fin du chantier, la SAS Dall'Agnola évacuera tous les décombres et remettront la voie publique dans son état initial.

La présente autorisation est donnée à titre précaire et révocable, et sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Fait à La Roque Alric,  
Le 25/01/2023

Le Maire

José LINHARES



Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.